

<p align="center">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</p> <p align="center">-----</p> <p align="center">Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p align="center">EXTRAIT</p> <p align="center">DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</p> <p align="center">DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</p> <p align="center">COMMUNAUTE DE COMMUNES</p> <p align="center">USSES ET RHONE</p> <p align="center">Séance du 05 Décembre 2017</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 37 Présents : 30 Absents : 3 Pouvoirs : 4 Votants : 34 Pour : 34 Contre : 0 Nul : 0 Abstentions : 0</p> <p>N° CC 338/2017</p>	<p>L'an deux mille dix-sept, le 05 Décembre à vingt heures, le Conseil Communautaire Usses et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul COTTERLAZ-RANNARD.</p> <p>Date de convocation : 29 Novembre 2017</p> <p>Présents : Mesdames Marthe CUTELLE, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND. Carine LAVAL, Estelita LACHENAL Messieurs Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul COTTERLAZ-RANNARD, Louis CHAUMONTET, Orlando DOMINGUES, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, André BOUCHET, Stéphane BRUN, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Joseph TRAVAIL, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Guy PERRET, Jean-Yves MÂCHARD, Hugues PERROT</p> <p>Pouvoirs : Mesdames Carole BRETON donne son pouvoir à M. Bernard REVILLON, M. Grégoire LAFEVERGES donne son pouvoir à Michel BOTERRI, Messieurs Bernard THIBOUD donne son pouvoir à M. Paul COTTERLAZ-RANNARD, Gilles PILLOUX donne son pouvoir à Guy PERRET</p> <p>Absents : Gilles PASCAL, Pascal COULLOUX, Corinne GUISEPPIN, Christine VIONNET remplacée par M. Hugues PERROT, Bruno PENASA remplacé par M. Orlando DOMINGUES</p> <p>Monsieur Louis CHAMONTET est désigné secrétaire de séance</p>

OBJET : Label « Vignobles & Découvertes » ; Convention de partenariat financier entre Grand Lac, la Communauté de Communes de Yenne et Communauté de Communes d'Usses et Rhône pour le renouvellement de la labellisation

L'œnotourisme est très vite apparu comme une thématique majeure par la place que tiennent les vignobles dans les paysages, les productions de qualité et par la volonté des collectivités de diversifier le tourisme en s'appuyant sur des éléments forts de l'identité de la Savoie.

En 2010, la Communauté de Communes de Chautagne a été désignée pour piloter la candidature au label « Vignobles & Découvertes » de la destination « Savoie, lac du Bourget » et ce pour son propre compte mais aussi celui de la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget et de la Communauté de Communes de Yenne.

En juillet 2011, la destination « Savoie, lac du Bourget » est labellisée « Vignobles & Découvertes ». En 2014, la labellisation pour la destination « Savoie, lac du Bourget » est renouvelée avec un élargissement de son périmètre à la Communauté de Communes des Pays de Seyssel. En 2017, suite à la loi NOTRe et la fusion des intercommunalités, les trois collectivités partenaires de la démarche sont désormais : Grand Lac (porteur de projet), la Communauté de Communes de Yenne et la Communauté de Communes des Usses et Rhône. Le renouvellement de la labellisation obtenu en 2014 arrive à son terme. Il convient de déposer une demande de renouvellement auprès d'Atout France pour le 15 octobre 2017. Le périmètre du territoire œnotouristique labellisé s'étendant sur le territoire de trois EPCI, il convient de mettre en place une convention de partenariat financier entre les 3 entités pour l'animation et la mise en œuvre des actions dans le cadre du label « Vignobles & Découvertes ».

Grand Lac est le porteur administratif du projet. La mise en œuvre effective de l'animation du label sera déléguée à l'Office de Tourisme Intercommunal Aix-les-Bains - Riviera des Alpes.

Un programme d'action est établi sur 3 ans :

- Animation de la destination labellisée (visites des partenaires, institutionnels ...),
- Actions de promotions (dépliant, événementiels, Eductour, ...).

Il est financé de la manière suivante :

- Participation des partenaires individuels du label (viticulteurs, restaurateurs, hébergeurs, prestataires d'activités, patrimoine, ...) selon les tarifs décidés par les 3 EPCI.
- Participation des collectivités partenaires selon la répartition suivante :
 - 50% par Grand Lac,
 - 25% par Communauté de Communes de Yenne,
 - 25% par Communauté de Communes d'Usses et Rhône.

La participation des collectivités est calculée sur les dépenses réelles annuelles déduction faite du montant des participations des partenaires individuels.

Le budget prévisionnel est le suivant :

	Année 1	Année 2	Année 3
Dépenses			
Actions de promotion (dépliant annuel, fascinant week-end V&D, photo/vidéo, éductour)	9 100 €	10 700€	7 720€
Animation générale (20% ETP)	14 000€	14 500€	15 000€
Total dépenses	23 100 €	25 200 €	22 720 €

Recettes			
Participation partenaires	2 440€	2 440€	2 440€
Grand Lac	10 330€	11 380€	10 140€
CC Yenne	5 165€	5 690€	5 070€
CC Usses et Rhône	5 165€	5 690€	5 070€
Total recettes	23 100 €	25 200 €	22 720 €

Les crédits seront inscrits au budget « action touristique » 320.

Représentation au COPIL :

Il est proposé de désigner Michel Frugier comme représentant de Grand Lac au COPIL de la destination.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **APPROUVE** la demande de renouvellement du label,
- **APPROUVE** la convention de partenariat financier précitée,
- **APPROUVE** la désignation de Michel Frugier au COPIL,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention et tous les actes nécessaires à son exécution.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.